



VILLE DE LEFOREST

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST ;
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le code Pénal ;
Vu la demande faite par le cabinet LC Orthopédie, 210 résidence des Houblons d'or, 62 790 LEFOREST.
Vu les travaux prévus le Mercredi 5 Novembre 2025, Parking des Houblons d'or à Leforest.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la Circulation et le Stationnement, pour permettre le bon déroulement des travaux sur la chambre de tir Orange, Parking des Houblons d'or à Leforest.

ARRÊTÉ 2025/123

**ARRETE TEMPORAIRE
DE RESTRICTION DU STATIONNEMENT**

Article 1

Le Stationnement sera interdit sur 2 places de parking des Houblons d'or à côté du cubo-verre, Du Mercredi 5 Novembre 2025 à 08H00 au Mercredi 5 Novembre 2025 à 17H00.

Article 2

Cependant seront autorisés à circuler les véhicules d'urgence tels que Pompiers, SAMU, Ambulances, Médecins, Police.

Article 3

Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation appropriée, mise par les Services Techniques de la ville de Leforest.

Article 4

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 5

Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services
Le Commissaire de Police,
La Police Municipale,
Les Services Techniques de la Ville.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, le 20 Octobre 2025.

Certifié exécutoire

Compté tenu de la publication le 21/10/2025.

Le Maire,
Christian MUSIAL





Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr